



Chartres, le **23 DEC. 2025**

AR : 1A 184 870 1943 9



Monsieur le Maire,

Par courriers en date du 16 décembre 2025, la Directrice Générale de l'OPH HABITAT DROUAIS a sollicité des services de l'État l'autorisation d'aliéner trois logements individuels (conventionnés APL), sis à DREUX :

- 8, Rue Georges Beauniée

- 12, Rue Philippe Lemaître

- 1, Rue Jean Garnier

En application de l'article L.443-7, modifié par la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 article 97 (V) du Code de la Construction et de l'Habitation, j'ai l'honneur de solliciter votre avis.

Celui-ci devra nous parvenir dans le délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier par vos services. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, celui-ci sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet d'Eure-et-Loir
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires,
Pour le Directeur et par subdélégation,
Aménagement, Urbanisme et Habitat

Jean MARTINO

Mr Pierre-Frédéric BILLET
Maire de DREUX
Hôtel de Ville
2, Rue de Châteaudun – BP 80129
28103 – DREUX Cedex